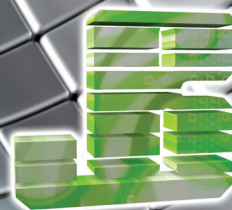


COMPAGNIE CENTRALE de REASSURANCE

Spécial 50^{ème} Anniversaire

Retrouvez-Nous sur le Web ! WWW.ccr.dz



ALGERE ASS

Bulletin de la Compagnie Centrale de Réassurance

1ER semestre 2012 N°9

HISTORIQUE DU MARCHÉ ALGÉRIEN DES ASSURANCES.

Le marché algérien des assurances est passé par différentes étapes depuis l'indépendance. Afin de mieux illustrer son évolution, on la scinde en quatre étapes :

• La période d'avant 1962

L'Algérie était considérée par les autorités coloniales comme étant une partie intégrante du territoire français et par conséquent la législation applicable aux compagnies d'assurance en France était applicable à leurs agences en Algérie. Le gouverneur général se contentait de donner son avis sur les agréments des agences principales et de publier un rapport annuel sur l'industrie des assurances en Algérie.

La majorité des algériens vivait en deca du seuil de pauvreté, ils n'avaient donc rien à assurer et encore moins les moyens de payer les primes. On veut dire par là, qu'à l'instar des autres activités économiques, l'assurance a été introduite et développée en Algérie pour les besoins des populations européennes. Ainsi, au cours des années 1950, deux assurances obligatoires ont été instituées :

- L'une relative aux accidents de travail en 1950 ;
- L'autre relative à l'automobile en 1958.

Suite à leurs institutions, le marché des assurances a connu une certaine expansion qui incita les sociétés mères dont le siège était en France à ouvrir des agences en Algérie.

• La période 1962-1973

Au lendemain de l'indépendance, en attendant la mise en place d'une réglementation spécifique, le législateur Algérien a reconduit par la loi 62-157 du 21 décembre 1962, tous les textes afin de sauvegarder les intérêts de la nation.

A cette époque, 236 sociétés d'assurance étaient titulaires d'un agrément pour exercer leurs activités en Algérie, cet agrément leur était délivré en qualité de délégation ou d'agence spéciale de sociétés mères ayant leur siège en France.

Au mois de Décembre 1962, deux projets de loi ont été élaborés, ils avaient pour but de contrôler le marché des assurances en Algérie. Le premier ayant trait à la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), les compagnies d'assurances étrangères se sont ain-

si vues notifiées l'obligation de céder 10% (cession légale) de leurs portefeuilles au profit de la CAAR.

Le second était relatif aux obligations et garanties exigées des entreprises d'assurance qui exerçaient une activité en Algérie. Ces deux projets de loi qui sont devenus par la suite, les lois 63/197 concernant la création de la CAAR, et 63/201 concernant les obligations et garanties des entreprises d'assurance, constitueront les premiers instruments de contrôle du marché des assurances en Algérie.

Au mois d'Avril 1963, et pour faire face au retrait éventuel des sociétés d'assurance étrangères, la présidence a ordonné la création d'une société d'assurance d'économie mixte algéro-égyptienne à raison de 10% pour la CAAR, 51% pour l'Etat algérien et 39% pour l'Etat égyptien avec pour dénomination Société Algérienne d'Assurance (SAA).

En Octobre 1963, suite à l'institution de la cession légale au profit de la CAAR, plusieurs sociétés d'assurances ont quitté l'Algérie, et seulement 13 compagnies sont restées. Ces dernières ont d'ailleurs décidé de limiter leur agrément à une ou deux branches seulement. Ce retrait massif des sociétés étrangères a entraîné le départ de la quasi-totalité des professionnels y compris les nationaux qui se sont vu proposer des mesures alléchantes pour rejoindre le siège des sociétés mères en France.

Par la suite, l'ordonnance n°66-127 du 27 mai 1966 a instituée le monopole de l'Etat sur toutes les opérations d'assurances. En plus de la nationalisation, l'institution du monopole de l'Etat a fonctionnalisé l'activité c'est-à-dire que toutes les personnes qui travaillaient au niveau des entreprises sont devenues des fonctionnaires de l'Etat.

Suite au retrait des sociétés d'assurance étrangères, la CAAR et la SAA ont décidé de recourir aux intermédiaires (courtiers et agents généraux) afin d'assurer la plus large présence possible sur le territoire national. Mais comme les intermédiaires exerçaient une activité privée et qu'après l'institution du monopole de l'Etat en 1966, les sociétés d'assurance étaient gérées socialement, ces dernières ont décidé fin 1972, de ne plus recourir aux intermédiaires et par conséquent mettre fin à leur fonction.

EDITORIAL

L'année 2012 est marquée par le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance nationale, fêtée dans tout le pays dans une ambiance de fierté et de reconnaissance pour nos valeureux martyrs qui se sont sacrifiés pour que l'Algérie vive libre et souveraine. A cette heureuse occasion et pour marquer la contribution du secteur des assurances à l'essor de l'économie nationale et au développement de l'emploi durant ces cinquante dernières années, la Compagnie Centrale de Réassurance prend l'initiative de publier dans ce numéro du bulletin Algeréass, un historique résumé du secteur des assurances algérien depuis sa naissance en 1963 à nos jours. Dans le numéro prochain un historique de la CCR sera également proposé aux lecteurs. Il s'agit de montrer à travers les différentes phases de l'évolution structurelle de l'activité des assurances et les niveaux de croissance et d'emploi atteints, le mouvement de développement qui a caractérisé les assurances algériennes depuis l'indépendance. Il s'agit aussi de montrer l'effort de formation de la ressource humaine pour un métier qui était, au lendemain de l'indépendance, étranger à la majorité des algériens. Etant un espace de communication de la CCR avec ses partenaires, ce bulletin informe dans ce numéro sur les performances réalisées par la CCR en 2011 grâce notamment à la confiance dont elle jouit auprès de sa clientèle nationale et internationale. C'est pourquoi toute l'action de la CCR converge vers une qualité de service sans cesse améliorée qui se nourrit de l'écoute et de la proximité. La notation B+ (Bien) de la CCR, renouvelée en juillet 2012, par Am Best, vient renforcer cette confiance et favoriser une couverture qualitative des besoins en réassurance du marché national. Par ailleurs et dans le but d'enrichir le contenu informatif, Algeréass focalisera, à l'avenir, sur l'actualité internationale dans le domaine de l'assurance et des finances.

Mr. Hadj Med SEBA

SOMMAIRE

EDITORIAL	[P/1]
Historique du marché Algérien	[P/1-2]
Perspectives économiques zone MENA	[P/3-4]
La CCR en chiffres	[P/5]
Economie mondiale	[P/6]
Actualités	[P/7]
Notation CCR	[P/8]

La période 1973-1989

La création de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) en 1973, parachevait le contrôle de l'État sur toutes les opérations d'assurance. De la distribution des polices au placement en réassurance, toute la chaîne de transformation de la prime était sous le contrôle de l'Etat. Dans ce contexte, la CCR avait pour objectif de défendre l'indépendance économique du pays et de retenir le plus de primes possibles à l'intérieur du marché.

Cette période a été caractérisée par une spécialisation de l'activité d'assurance, la CAAR et la SAA ont été spécialisées par décision du Ministère des finances N° 828 du 21 Mai 1975 :

- La CAAR s'occupait des risques industriels et le transport ;
- La SAA s'occupait exclusivement de l'assurance automobile et des risques des particuliers.

Une accentuation de la spécialisation a été entamée en 1982, avec la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance Transport (CAAT), qui monopolisait les risques de transport prenant ainsi, une part de marché à la CAAR qui monopolisa alors les risques industriels.

Cette spécialisation a eu deux effets :

- Altérer les relations avec les assurés qui, se trouvant face à un seul fournisseur ne pouvaient ni discuter les conditions des contrats, ni remettre en questions les réductions et rejets abusifs des indemnités ;
- Réduire considérablement l'intérêt du démarchage de la clientèle.

La période 1989-2012 :

En 1989, la parution des textes relatifs à l'autonomie des compagnies publiques entraîne la déspecialisation. A compter de cette date, les sociétés ont pu souscrire dans toutes les branches. Ainsi, les trois compagnies publiques existantes ont modifié leurs statuts en inscrivant dans leurs exercices toutes les opérations d'assurance et de réassurance, ce qui a entraîné l'émergence d'une réelle concurrence entre ces compagnies.

Mais, ce n'est qu'en 1995, avec l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, que l'Algérie s'est dotée d'un cadre juridique des assurances. En effet, cette ordonnance est le texte de référence du droit algérien des assurances. Elle met fin au monopole de l'Etat en matière d'assurances et permet la création de sociétés privées algériennes. Ce texte a réintroduit les intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers), disparus avec l'institution du monopole de l'Etat sur l'activité d'assurance.

Les compagnies étrangères désireuses de s'implanter en Algérie peuvent se constituer en sociétés d'assurances de droit local, en succursales ou en mutuelles d'assurances. Elles peuvent également opter pour la création d'un bureau de représentation depuis janvier 2007. A chacune de ces structures correspond un régime juridique qui lui est particulier.

L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 a été complétée et modifiée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006. Les principaux apports de cette loi sont :

- Le renforcement de l'activité d'assurances de personnes ;
- La généralisation de l'assurance de groupe ;
- La réforme du droit du bénéficiaire ;
- La création de la bancassurance ;
- La séparation des activités vie et non-vie des compagnies d'assurances ;
- Le renforcement de la sécurité financière ;
- La création d'un fonds de garantie des assurés ;
- L'obligation de libération totale du capital pour agrément ;
- L'ouverture du marché aux succursales des sociétés d'assurances et/ou de réassu-

rance étrangères.

La loi n° 06-04 du 20 février 2006 a institué une commission de supervision des assurances qui est chargée de :

- Veiller au respect, par les sociétés et intermédiaires d'assurances agréés, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance et à la réassurance.
- S'assurer que ces sociétés tiennent et sont toujours en mesure de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés.
- Vérifier les informations sur l'origine des fonds servant à la constitution ou à l'augmentation du capital social de la société d'assurance et/ou de réassurance.

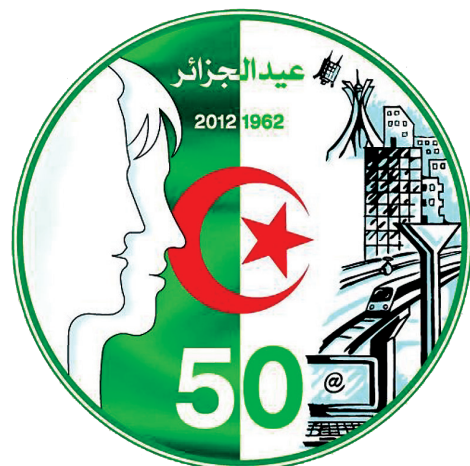
L'année 2008 a été marquée par le règlement définitif du contentieux algéro-français sur les assurances. Le contentieux remonte à l'année 1966, lorsque le secteur des assurances a été nationalisé par l'État algérien nouvellement indépendant. Une fois les sociétés françaises parties, leurs engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contrepartie de ces engagements étaient restés juridiquement en possession des sociétés françaises. De ce fait, les sociétés algériennes ont dû régler les sinistres sans pouvoir utiliser pour ce faire les actifs correspondants.

L'accord du 7 mars 2008, entre les sociétés françaises AGF, Aviva, AXA, Groupama et MMA et les sociétés publiques algériennes SAA et CAAR, régularise en droit algérien la situation de fait décrite précédemment : il organise un transfert de portefeuille entre les deux parties signataires à effet rétroactif à compter de 1966.

L'année 2009 a quand à elle vu la publication dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009. Ce décret a fixé le capital social (ou fonds d'établissement) minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance. Ainsi, le capital social minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance est fixé à :

- Un milliard de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation.
- Deux milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurances de dommages.
- Cinq milliards de dinars, pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance.

Enfin, le décret exécutif n°10-207 du 9 septembre 2010, modifiant et complétant le décret exécutif n° 95-409 du 9 décembre 1995, relatif à la cession obligatoire en réassurance, fixe le taux minimum de la cession obligatoire des risques à réassurer à 50 % au bénéfice de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR). La mesure vise notamment à réduire les transferts de devises vers l'étranger et à faire de la CCR une puissante compagnie nationale de réassurance. Il faut dire que pour tenir son rôle sur le marché national de la réassurance, la CCR a augmenté son capital social de 5 milliards de dinars à 13 milliards de dinars en 2009.



Le FMI a classé l'Algérie au titre du pays le moins endetté des 20 pays de la région MENA pour l'année 2012, et le deuxième plus gros détenteur de réserves officielles de change après l'Arabie saoudite, avec des prévisions de clôture de l'année 2012 de 205,2 milliards de dollars.



Dans un rapport spécial réactualisé sur les perspectives économiques de la région du Moyen-Orient et l'Afrique du nord rendu public récemment à Washington à l'occasion de la réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale, le Fonds indique que la dette extérieure brute de l'Algérie ne représentera que 2,4% du PIB en 2012 et devra se maintenir au même taux en 2013 (contre 2,8% en 2011).

La moyenne de la dette extérieure dans les pays exportateurs de pétrole de la région MENA est de 22,2% du PIB, les plus fortement endettés étant le Bahreïn et le Soudan avec respectivement 135,2% et 77,8% du PIB.

Concernant la dette publique de l'Algérie, elle devra baisser à 8,9% du PIB en 2012 et à 8,6% en 2013 (contre 9,9% en 2011). Par ailleurs, le Fonds estime que l'Algérie clôturera l'année 2012 avec des réserves de change officielles de 205,2 milliards de dollars, et pronostique un matelas de devises de 224,1 milliards de dollars en 2013 (contre 183,1 milliards de dollars en 2011).

Selon les évaluations du FMI sur les réserves de change officielles 2012 (hors fonds de souveraineté) des pays pétroliers de la région, les trois plus gros détenteurs de ces réserves sont l'Arabie saoudite (683,5 milliards de dollars), l'Algérie (205,2 milliards de dollars) et l'Iran (113,1 milliards de dollars).

Les trois pays maintiendront le même rang en 2013, selon les prédictions de l'institution de **Bretton Woods**.

Quant au PIB nominal du pays, le FMI l'évalue à 206,5 milliards de dollars en 2012 et à 213,1 milliards de dollars en 2013 (contre 190,7 milliards de dollars en 2011). Abordant le commerce extérieur, le FMI table sur des exportations algériennes de 81 milliards de dollars en 2012 et de 78 milliards de dollars en 2013 (contre 76,8 milliards de dollars en 2011), tandis que les importations devraient se chiffrer à 57,4 milliards de dollars en 2012 et à 58,1 milliards de dollars en 2013 (contre 56,6 milliards de dollars en 2011).

Quant à la balance des comptes courants du pays, l'institution de Bretton Woods évalue ce solde à 20,6 milliards de dollars en 2012 et à 16,8 milliards de dollars en 2013 (contre 19,6 milliards de dollars en 2011).

Dans son analyse sur la conjoncture et les perspectives des pays exportateurs pétroliers de la région MENA, le FMI indique dans ce rapport spécial que ces derniers "ont profité du niveau élevé des cours de pétrole et, de manière générale, ont échappé à l'impact du ralentissement de l'économie mondiale induit par la crise de la zone euro". Ce groupe de pays se compose de l'Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iran, Irak, Koweït, Libye, Oman, Qatar, Soudan et Yémen.

Soulignant que leurs perspectives de croissance sont "globalement positives", le FMI indique qu'en 2012, la croissance du PIB devrait se situer en moyenne à près de 5 % pour cette catégorie de pays et se répartir de façon homogène entre les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et les autres exportateurs de la région MENA. Quant aux cours du pétrole, ils devraient se situer en moyenne aux alentours de 115 dollars le baril en 2012.

La reprise de la production pétrolière en Libye "devrait vraisemblablement plus que compenser la chute de la production et des exportations de l'Iran imputable aux

sanctions, tandis que l'Irak continue d'accroître ses capacités", estime le FMI. La rapide croissance de la production d'hydrocarbures récemment enregistrée par le Qatar devrait probablement connaître un tassement progressif, au vu d'un moratoire d'expansion de capacité, tandis que le rôle de l'Arabie saoudite comme "producteur d'appoint" devrait exiger un accroissement plus modeste de la production par rapport à ce qui était nécessaire en 2011 pour pouvoir préserver l'équilibre mondial de l'offre et de la demande énergétiques, analyse-t-il.

La croissance du PIB non pétrolier devrait s'inscrire en hausse dans la majorité de ces pays pétroliers, avance encore le FMI.

Elle devrait en moyenne s'accroître, à près de 4,5 % en 2012, en grande partie en raison de l'intensification de l'activité du BTP, alimentée par l'augmentation des dépenses publiques. De ce fait, le PIB non pétrolier, qui comporte une plus forte intensité de main-d'œuvre que le PIB pétrolier, représentera environ 75% de la croissance globale du PIB d'ici 2013.

Par ailleurs, le FMI souligne que bien que la modération des dépenses publiques et la croissance du PIB non pétrolier réduiront la plupart des déficits budgétaires hors pétrole, des craintes subsistent quant à la viabilité des finances publiques de ces pays, en raison notamment de l'augmentation des salaires de la fonction publique.

Même avec les niveaux élevés des prix du pétrole, "la viabilité des finances publiques est une préoccupation immédiate pour les pays déjà déficitaires, et dont beaucoup devraient l'être davantage en 2012".

A moyen terme, "pour assurer l'équité entre générations, il faudra maîtriser davantage les dépenses publiques et en accroître la qualité, notamment dans les pays qui, en augmentant la production, ont accéléré les flux de recettes pétrolières présents au détriment des recettes futures", note cette institution financière internationale. Abordant l'impact de la conjoncture économique mondiale, le FMI affirme qu'un ralentissement de l'économie mondiale provoqué par la situation de la zone euro entraînerait une diminution modérée des volumes d'exportation des pays producteurs de pétrole de la région MENA.

Les tensions liées à l'Iran pourraient pousser les cours à la hausse, ce qui aurait un effet positif sur les autres exportateurs de pétrole de la région.

L'offre pétrolière de l'Irak, de la Libye et du Yémen demeure incertaine et les projections de production hors OPEP pourraient ne pas se réaliser.



L'ALGERIE DEMEURE LA MOINS ENDETTEE DANS LA REGION MENA ET 2^{eme} DETENTRICE DES RESERVES DE CHANGE

A ce propos, il fait valoir que "l'offre et la demande mondiales de pétrole continuent de présenter un équilibre délicat, mais l'Arabie saoudite reste bien placée pour réagir à la plupart des perturbations qui pourraient se manifester sur les marchés énergétiques mondiaux".

Concernant les pays importateurs de pétrole de la région, le FMI prévoit des "perspectives délicates" notamment pour ceux qui ont connu des troubles politiques et sociaux.

"Du fait des préoccupations persistantes quant à l'instabilité sociale et aux incertitudes politiques, le tourisme, une importante source d'emplois et de devises, et l'investissement privé ne répondront que lentement en 2012", souligne le FMI qui ajoute que la montée des prix des produits énergétiques alourdira vraisemblablement les factures d'importation.

Selon ses estimations, en 2012 et en 2013, les besoins bruts en financements extérieurs et budgétaires des pays importateurs de pétrole de la région devraient se chiffrer entre 90 et 100 milliards de dollars.

Source APS

Le FMI a classé l'Algérie au titre du pays le moins endetté des 20 pays de la région MENA pour l'année 2012, et de deuxième plus gros détenteur de réserves officielles de changes après l'Arabie saoudite, avec des prévisions de clôture de l'année 2012 de 205,2 milliards de dollars. Dans un rapport spécial réactualisé sur les perspectives économiques de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, rendu public à Washington à l'occasion de la réunion de printemps du FMI et de la Banque mondiale

Les institutions de Bretton-Woods

Les institutions de Bretton-Woods ont été fondées sur un principe fondamental :

Mettre en place un système multilatéral de coopération économique afin de promouvoir le libre-échange et la stabilité monétaire et de favoriser l'expansion économique. La thèse de l'Américain White l'a emporté sur celle de Keynes. White préconise la constitution d'un simple réservoir des différentes monnaies dans lequel chaque pays peut puiser.

Le système repose sur 3 piliers :

- toutes les monnaies sont convertibles en dollars américains eux-mêmes convertibles en or; la conversion ne peut être demandée que par les banques centrales.
 - les taux de change sont fixes, les parités peuvent varier de +/- 1% à court terme. A long terme, la parité est ajustable avec l'accord du FMI, pour raisons structurelles.
 - un organisme, le Fonds Monétaire International (FMI) est créé; il doit assurer la distribution des fonds demandés.
- Chaque pays dispose d'un quota déterminé en fonction de sa place dans les échanges mondiaux.

Deux autres institutions ont été créées, il s'agit de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale) qui contribue au financement des investissements nécessaires au redressement des pays ravagés par la guerre et aux développements des anciennes colonies, et, l'Organisation Internationale du Commerce, destinée à surveiller les restrictions aux échanges internationaux (et qui finalement n'a jamais vu le jour).

Mais, rapidement, le système est devenu impraticable. Le rôle des institutions de Bretton-Woods a donc évolué et de nouveaux enjeux sont apparus.



Le Siège du FMI, à Washington DC.

L'année 2011, marquée, au plan international, par un approfondissement de la crise économique et financière avec l'apparition de la crise des dettes souveraines au sein de la zone euro, se caractérise, pour l'Algérie, par une croissance d'environ 7% de l'activité des assurances soit un taux supérieur au taux de croissance économique.

Le contexte national des assurances a été marqué, en 2011, par une évolution structurelle remarquable, caractérisé par :

- L'avènement d'un marché spécifique aux assurances de personnes qui sont appelées, au vu du potentiel existant, à connaître une évolution future substantielle.
- La réforme de la cession obligatoire en réassurance a connu, en 2011, son premier exercice entier d'application
- L'augmentation du capital minimum requis.

Pour sa part, la CCR qui a confirmé, auprès de l'agence de notation AM Best, son rating B+ pour 2011, réalise, au 31/12/2011, un chiffre d'affaires de 13,5 Milliards DA contre 9,81 Milliards de DA en 2010, soit une croissance de 37%.

La part de la CCR sur le marché national s'élève à 49% soit 12 690 Millions DA contre 36% (9 173 MDA) en 2010 alors que ses acceptations internationales se situent à 819 Millions DA contre 639 Millions DA en 2010, soit 6% du chiffre d'affaires total.

Les Acceptations Nationales

Le volume des primes acceptées sur le marché, au titre de l'exercice 2011, enregistre une croissance de 38% par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression résulte de l'augmentation du relèvement du taux de la cession obligatoire en réassurance à 50% pour toutes les branches d'assurances.

Les Acceptations Internationales

Le chiffre d'affaires des acceptations internationales, au titre de l'exercice 2011, a atteint un volume de 819 millions DA contre 639 millions DA en 2010, soit une hausse de 28%.

Cette hausse est le résultat des actions menées ces dernières années par la CCR à l'occasion des rencontres et conférences internationales auprès de ses partenaires pour l'augmentation de nos parts et notamment des visites des marchés opérées pour approcher de nouveaux clients.

La Rétrocession

L'adaptation des couvertures aux évolutions des profils du portefeuille et au capital social de l'entreprise et des besoins de couvertures manifestés par la CCR caractérise le programme de rétrocession. Les primes rétrocedées au titre du bilan 2011 ont atteint 5.975 millions DA contre 3.910 millions DA en 2010. La part des primes rétrocedées rapportée au chiffre d'affaires global 2011 se positionne à 44% contre 40% en 2010, soit une hausse de 11%. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation du taux de cession obligatoire qui a engendré une évolution importante des primes rétrocedées des affaires facultatives qui passent de 1.539 millions DA en 2010 à 3.452 millions DA, soit une hausse de 124%.

La Rétention

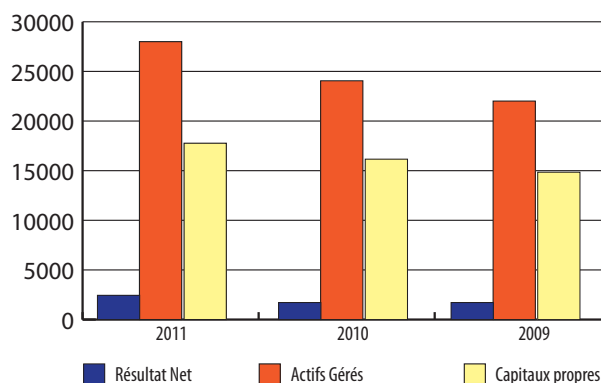
Le volume des primes retenues s'élève à 7 534 millions DA en 2011 contre 5 903 millions DA en 2010, soit une hausse de 28%, du fait, essentiellement, au relèvement du taux de la cession obligatoire qui a permis d'alimenter les capacités de rétention de la CCR.

Les affaires du portefeuille Non Marines constituent 89% de la rétention globale, contre 11% pour les affaires marines.



En millions de Da

CHIFFRE D'AFFAIRES Brut de Rétrocession)	13 509
SINISTRES DE COMPETENCE (Brut de Rétrocession)	3 218
PRODUITS FINANCIERS	949
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	528
RESULTAT NET	1 773
TITRES DE PARTICIPATIONS	3 083
ACTIFS GERES + DISPONIBILITES	28 037
CAPITAUX PROPRES	17 811
PROVISIONS TECHNIQUES (Dettes Techniques)	15 361
TOTAL BILAN	38 739



La part de la CCR sur le marché national s'élève à 49% soit 12 690 Millions DA contre 36% (9 173 MDA) en 2010 alors que ses acceptations internationales se situent à 819 Millions DA contre 639 Millions DA en 2010, soit 6% du chiffre d'affaires total.

Selon les prévisions de clôture avancées par Mr. Hadj Mohamed Seba, les parts de marché de la CCR sont passées de 36% en 2010 à au moins 50% en 2011, soit une hausse de 39% au minimum. La Compagnie, occupe actuellement une forte position dans l'activité de réassurance en Algérie, notamment depuis l'application, dès 2011, de l'obligation de l'ensemble des compagnies d'assurances activant en Algérie à souscrire 50% de leurs contrats auprès du réassureur public, tel que prévu par la loi de finances complémentaire pour 2010. Avant l'institution de cette obligation, les compagnies d'assurances étaient libres de choisir leur réassureur et de négocier leurs primes et leur couverture en la matière. Notons que les activités de la CCR s'étendent à toutes les formes de réassurance et à l'ensemble des branches d'assurances. Pour cette raison, elle est en relation d'affaires avec toutes les sociétés d'assurances algériennes ainsi qu'avec une multitude de partenaires (assureurs, réassureurs et courtiers) à travers le monde avec lesquels, elle développe un volume d'affaires important.

En 2010 déjà, la Compagnie avait réalisé une croissance de 9% avec un taux de progression général du marché des assurances national de 6%. «Cela veut dire que la CCR a réussi, en 2010, à prendre des parts de marché détenues auparavant par des réassureurs étrangers en Algérie». Le fait que la CCR soit l'unique réassureur en Algérie ne veut pas dire, qu'elle évolue sans concurrence mais qu'elle active en «concurrence internationale ouverte», où tous les réassureurs mondiaux peuvent contracter avec des assureurs algériens sans obligation de s'établir en Algérie. Concernant ses activités à l'international justement, la CCR a réalisé sur le marché mondial 7% de son chiffre d'affaires en 2011, soit 930 millions de dinars (15 millions de dollars) ; ces primes sont également en hausse de 45% par rapport à 2010. «Notre portefeuille à l'international s'est bien développé en 2011», fait remarquer M. Seba, précisant, par la même, que la CCR a entamé un gros travail de marketing visant à conquérir, dans les trois années à venir, de nouveaux clients sur le marché mondial. Il a en outre souligné que la

compagnie ambitionnait de devenir un «réassureur régional» en élargissant son activité au niveau de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord) et en Asie. Aujourd'hui, la CCR dispose d'une filiale à Londres, la Mediterranean Insurance & Reinsurance Company Ltd, et de participations dans le capital de la Société africaine de réassurance (Nigeria) et de la Société arabe de réassurance (Liban). Elle est également membre du Syndicat arabe des risques de guerre (AWRIS) au Bahreïn. Il est utile de rappeler, enfin, que les cessions en réassurance marquent ces dernières années une évolution constante. Selon le rapport d'activité des assurances, élaboré par le ministère des Finances pour l'année 2010, une progression de 23% est à relever dans ce domaine.

Source APS

PERSPECTIVES ECONOMIQUES MONDIALES POUR 2012 ET 2013

ECONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale pourrait entrer dans une nouvelle récession majeure. L'activité économique a déjà ralenti considérablement en 2011 et une croissance anémique est attendue en 2012 et 2013. Les problèmes qui grèvent l'économie mondiale sont multiples et liés les uns aux autres. Les défis les plus urgents sont la crise prolongée de l'emploi et l'affaiblissement des perspectives de croissance économique, en particulier dans les pays développés. Alors que le chômage reste à un niveau élevé proche de 9 pour cent et les revenus stagnants, la reprise reste au point mort à court terme en raison du manque de demande globale. De plus, l'allongement de la durée moyenne pendant laquelle des travailleurs toujours plus nombreux restent sans emploi, notamment parmi les jeunes, érode leurs compétences et les prive d'expérience professionnelle, ce qui affecte également de manière négative les perspectives

de croissance à moyen terme. Le ralentissement économique en cours est à la fois une cause et une conséquence de la crise de la dette souveraine en Europe et des problèmes budgétaires ailleurs dans le monde. Cette crise s'est aggravée dans un certain nombre de pays européens au deuxième semestre 2011 fragilisant davantage les bilans des banques détenant la dette publique de ces pays. Même certaines mesures audacieuses prises par les gouvernements des pays de la zone euro dans le but de restructurer de manière ordonnée la dette de la Grèce n'ont fait que renforcer les turbulences sur les marchés financiers et ont suscité de nouvelles préoccupations au sujet d'un éventuel défaut de paiement de certains grands pays de la zone euro, notamment l'Italie. Les mesures d'austérité budgétaire prises en réponse à cette situation ne font qu'affaiblir davantage les perspectives de croissance et de reprise de l'emploi, tout en compliquant

les efforts pour rétablir l'équilibre des finances publiques et des bilans du secteur financier. Les États-Unis font également face à un chômage élevé, au faible niveau de confiance des ménages et des entreprises ainsi qu'à la fragilité du secteur bancaire. L'Union Européenne et les États-Unis sont les deux économies les plus importantes du monde et profondément interdépendantes. Leurs problèmes sont susceptibles de se renforcer mutuellement ce qui conduirait à une nouvelle récession mondiale. Les pays en développement qui se sont mieux remis de la crise seraient affectés à travers leurs relations commerciales et financières avec les pays développés.

Assurance au Japon

Les assureurs non vie profitent d'une hausse du volume des primes en 2011

Les cinq assureurs majeurs japonais enregistrent une hausse des encaissements de primes durant l'année fiscale 2011. Cette situation s'explique par la forte demande d'assurance contre les catastrophes naturelles suite au sinistre de Fukushima. Tokio Marine & Nichido Fire Insurance a enregistré une croissance de 4,8% de son chiffre d'affaires à 23,4 milliards USD, suivi par Sampo Japan (+3,4%) à 16,8 milliards USD et de Mitsui Sumitomo (+4,8%) à 16,3 milliards USD. Aioi Nissay Dowa, quatrième assureur du pays, a affiché une croissance de 2% de ses primes alors que Nipponkoa Insurance, cinquième, a enregistré une progression de 3,1%.

Le volume de primes de l'assurance automobile s'apprécie également grâce à des ventes de véhicules soutenues par des mesures gouvernementales.

Source AtlasMagazine

L'Agence africaine de réassurance se dote d'un capital de 300 millions de dollars pour couvrir le risque politique

Le quotidien « Trust », dont l'un des plus grands tirages de la presse mis en circulation dans le nord du Nigeria, cité par Communauté économique des États d'Afrique occidentale (CEDEAO) informant qu'il formera une agence de réassurance avec une mise de fonds de 300 millions de dollars dans le but d'encourager l'investissement direct étranger dans la sous région de l'Ouest Africain.

L'article ajoute que l'agence de réassurance encouragera les investissements dans les infrastructures comme les télécommunications de l'énergie, du pétrole, des mines, les routes et les secteurs traditionnels comme l'industrie manufacturière, l'agro-business et des services.

Source Willis Review



NEWS.....

L'Europe devrait sortir de la récession fin 2012, selon S&P

La récession que traverse actuellement l'Europe se prolongera probablement jusqu'au troisième trimestre 2012, mais l'économie de la région pourrait légèrement rebondir à la fin de l'année et en 2013, estime Standard & Poor's. Dans un rapport publié récemment intitulé "Pas de voie rapide pour sortir de la récession en Europe", l'agence de notation estime que le PIB de la zone euro stagnera sur l'ensemble de l'année 2012 et progressera de 1,0% en 2013.

"L'Allemagne et d'autres pays clés du nord de la zone euro devraient connaître une croissance atone de leur produit intérieur brut (PIB) cette année, tandis que leurs voisins du sud - l'Italie, l'Espagne et le Portugal - devraient connaître une franche récession", déclare Jean-Michel Six, chef économiste de S&P pour l'Europe et le Moyen-Orient.

Le PIB de l'Allemagne progresserait de 0,6% cette année et de 1,5% en 2013, contre 0,5% et 1,0% en France comme en Grande-Bretagne.

L'Italie et l'Espagne devraient connaître une contraction de 1,5% cette année, l'économie italienne stagnante en 2013 et l'économie espagnole reculant de 0,5%.

S&P note qu'une croissance progressive de la demande des marchés émergents devrait constituer un facteur de soutien, au vu de l'assouplissement continu des politiques monétaires de la plupart de ces pays.

L'agence de notation souligne par ailleurs que les ménages pourraient puiser dans leur épargne et ainsi soutenir la consommation dans les pays du cœur de la zone euro, notamment en France et en Allemagne.

S&P salue enfin l'impact des deux injections de liquidité à trois ans et à taux réduit de la Banque centrale européenne (BCE) opérées depuis décembre, notant que celles-ci "semblent avoir fait stimuler la confiance des investisseurs, comme l'atteste le récent resserrement des écarts de rendements des obligations souveraines de la région".

Source Reuters

28,8 MILLIARDS DE DINARS D'INDEMNISATIONS AUTOMOBILES EN 2011

Le Président de l'U.A.R et PDG de la Société nationale des assurances (S.A.A) a indiqué que les compagnies nationales ont payé, en 2011, en règlement des sinistres, pour 36 milliards de dinars.

Sur ce montant, 80%, soit 28,8 milliards de dinars, ont été versés au titre de la branche automobile, précise le Président qui estime que «les assureurs, déterminés à participer à la réduction des accidents de la route», préféreraient plutôt, «dans la mesure du possible, financer des actions de prévention que de payer les sinistres».

Certes, ce règlement est en hausse de 1 milliard de dinars par rapport à celui de 2010, relèvera le président de l'association professionnelle qui indique, par ailleurs, que les compagnies d'assurances ont collecté en primes pour 86,1 milliards de dinars en 2011, dont 25% pour les compagnies privées.



REASSURANCE



NOTATION INTERNATIONALE POSITIVE POUR LA CCR

A.M. Best Europe - Rating Services Limited a confirmé pour la troisième année consécutive la notation de B + (good) pour la solidité financière et la note «BBB-» pour l'émission de crédit de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR - Algérie).

L'agence estime que la CCR a une bonne position sur le marché national en tant que réassureur public et les notations reflètent un bon profil d'affaires au niveau national et une bonne capitalisation des risques ainsi qu'une performance en termes de souscriptions

Press Release - JULY 18, 2012

A.M. Best Affirms Ratings of Compagnie Centrale de Réassurance

FOR IMMEDIATE RELEASE

LONDON, JULY 18, 2012

A.M. Best Europe – Rating Services Limited has affirmed the financial strength rating of B+ (Good) and issuer credit rating of “bbb-” of **Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)** (Algeria). The outlook for both ratings is stable.

The ratings reflect CCR's strong local business profile, good risk-adjusted capitalisation and solid underwriting performance. Offsetting rating factors include a high degree of geographic concentration in terms of business origination and investments and an enterprise risk management (ERM) programme that, despite progress achieved in 2011, is in the early stage of development.

In A.M. Best's opinion, CCR has a strong domestic business position as Algeria's national reinsurer. A.M. Best believes that this leading position has been further strengthened in 2011 as the volume of business written by the company has benefited from the September 2010 change that increased the rate of compulsory cession to CCR to 50% (from 5% or 10%, depending on the type of risks).

As a result of this development, together with a successful growth of business originated abroad, CCR's gross written premiums have increased by about 38% in 2011 to DZD 13.5 billion.

CCR's technical result remained solid in 2011 and improved to DZD 1.3 billion. This improvement resulted from the significant increase in gross written premiums, whilst the company managed to maintain a good technical profitability, with a combined ratio of 74%. In addition to a sound technical performance, CCR's 2011 record profit of DZD 1.8 billion was also driven by an increased investment income of DZD 941.3 million (against DZD 518.8 million in 2010), mainly due to a large dividend payment received from one of its participations.

CCR's risk-adjusted capitalisation benefited from its 2011 solid results and remained good despite the significant increase in its net premiums written. Going forward, A.M. Best expects the company's capital levels to remain supportive of its current rating level, notably as a result of a contained dividend policy with a pay-out ratio that A.M. Best expects to remain below 20%.

The ratings also factor in the country risk of Algeria, which is classified as Tier 5 by A.M. Best, where CCR operates and originated 94% of its gross written premiums in 2011. Furthermore, although acknowledging the progress made on it in 2011, A.M. Best views CCR's ERM framework as being at an early stage of development and expects the company to maintain its efforts to improve it in the next few years.

Upward rating movement could occur if A.M. Best were to positively revise its current evaluation of Algeria's country risk tier or if the company were to demonstrate a controlled diversification of its business profile through international growth combined with a strong technical performance.

Downward rating pressure could occur if CCR's plan to increase its international business were to impact its technical fundamentals or if the country risk of Algeria as assessed by A.M. Best were to deteriorate.



Compagnie Centrale de Réassurance . 1 Lot Saïd Hamdine, Hydra, Bir Mourad Rais, 16 012 Alger, Algérie

☎. 021 54 70 33 - 54 69 79 - FAX: 021 54 75 06 - 54 69 78 . Email: contact@ccr.dz - www.ccr.dz

ALGEREASS